

Service de signaux visuels de la côte orientale.—La principale fonction des stations de signaux visuels de la côte orientale, établies à des endroits stratégiques, consiste à faire rapport sur le mouvement de navires qui n'ont pas de sans-fil. Toutes les stations radiophoniques du littoral font rapport des navires avec lesquels ils ont établi des communications; ces rapports sont ajoutés à ceux concernant les navires aperçus par les stations de signaux visuels qui sont reliées au service radiophonique de la côte orientale.

La côte orientale compte 5 stations de signalisation visuelle à Point-Tupper, Halifax, Camperdown, Saint-Jean et l'île aux Perdrix. En outre, le bateau-phare *Lurcher* signale par radio à la station côtière la plus rapprochée tous les navires hélés et aperçus.

Signaux horaires.—L'Observatoire fédéral du ministère des Mines et Ressources, à Ottawa, maintient un service ininterrompu de signaux horaires que donne sa station de radio CHU sur 3,330, 7,335 et 14,670 kilocycles. Ces signaux sont transmis continuellement, nuit et jour, et sont utiles aux prospecteurs et aux équipes d'arpenteurs en leur permettant d'établir avec précision leur position géographique.

En 1949, trois transmetteurs ont été achetés par l'Observatoire et installés à la station de transmission par ondes courtes d'Ottawa, où le personnel de la Division de la radio du ministère des Transports s'occupe de leur entretien et de leur fonctionnement.

Les signaux horaires sont relayés de l'Observatoire fédéral jusqu'à Halifax (N.-É.) et Port-Churchill (Man.). Ces signaux sont transmis par la station côtière de Halifax (Albro-Lake) (CFH) tous les jours à 0300 H.M.G. sur 115 et sur 5502.5 kc/s simultanément de même qu'à 1500 H.M.G. sur 115 et sur 9040 kc/s; et par la station côtière de Port-Churchill (VAP) tous les jours à 1500 H.M.G. sur 500 kc/s.

Les signaux horaires sont également relayés de l'Observatoire de Saint-Jean (N.-B.) jusqu'à la station côtière de Camperdown (VCS) et sont transmis par cette station tous les jours sauf le dimanche à 1400 H.M.G. sur 417 kc/s.

Radar.—Nombre de navires marchands sont maintenant munis d'installations de radar. Celles-ci constituent une mesure de sécurité et réduisent, en outre, les frais d'exploitation des navires en leur permettant de poursuivre leur marche dans des conditions de mauvaise visibilité. Des réflecteurs ont été installés, à titre d'essai, sur des bouées le long de la côte est afin de permettre aux navires de détecter les bouées sur leur radar à une distance beaucoup plus grande.

Le ministère des Transports et le Conseil national de recherches travaillent de concert au perfectionnement du radar-balisage basé au rivage pour la navigation à l'entrée des ports. L'installation expérimentale de la station de radiogoniométrie de Camperdown, à l'entrée du port d'Halifax, donne des résultats très encourageants et une installation additionnelle a été posée au pont Lion's Gate de Vancouver, et promet d'être une aide très utile à la navigation à l'entrée du port de Vancouver.

Consultations médicales assurées aux navires en mer.—Les navires en mer peuvent bénéficier de consultations médicales par l'entremise de l'une quelconque des stations côtières du ministère. Les dépêches reçues des navires sont communiquées au plus proche médecin du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et sa réponse est transmise au navire.